

Les entrées et les sorties de la prime d'activité concernent davantage des allocataires en contrats courts

La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a réalisé une enquête en 2017 afin de décrire les « entrants et les sortants de la prime d'activité » et de mesurer si l'obligation déclarative trimestrielle pour l'octroi de la prestation causait du non-recours.

Les allocataires « entrants » demandent la prime d'activité souvent lorsqu'ils débutent ou reprennent une activité professionnelle, majoritairement en contrat à durée déterminée (CDD) à temps complet. Mais les entrées ont lieu également à la suite d'une diminution des ressources du foyer, notamment quand les allocataires cessent de percevoir des primes ou quand leur nombre d'heures travaillées baisse. Certains entrants n'ont pas demandé la prime d'activité plus tôt par méconnaissance du dispositif (non-recours temporaire).

Les sorties du dispositif sont généralement la conséquence d'une perte d'emploi, principalement en CDD à temps complet. L'augmentation ponctuelle des revenus liée à la perception de primes ou une hausse ponctuelle du nombre d'heures supplémentaires expliquent également les sorties de la prestation. Certains allocataires perdent le bénéfice de la prime d'activité car ils ne fournissent pas à temps les informations trimestrielles sur leurs ressources pensant ne plus y avoir droit (non-recours frictionnel).

L'observation et les résultats de cette enquête sont antérieurs à la revalorisation de la prime d'activité de janvier 2019.

La prime d'activité est une prestation conditionnée à la perception d'un revenu du travail qui dépend tout à la fois des ressources du foyer et de sa composition. Ces critères en font une prestation marquée par de nombreuses entrées/sorties. Près d'un cinquième des effectifs sont ainsi renouvelés chaque trimestre puisque 19 % des allocataires un mois donné sont entrés dans la prestation au cours des trois derniers mois et 17 % en sortiront au cours des trois mois suivants [contre respectivement 11 % et 12 % pour le revenu de solidarité active (RSA), Cazain, 2019]. Une enquête a été conduite par la Cnaf en 2017 afin d'identifier les raisons de ces allers-retours un an après la mise en place de la prime. Elle a permis de recueillir des informations sur les caractéristiques d'emploi des bénéficiaires de la prime d'activité (encadré 1).

En 2017, une part importante d'allocataires entre tardivement dans le dispositif du fait d'une méconnaissance de la prestation

Les entrants dans la prime d'activité interrogés n'ont pas bénéficié de la prestation les trois mois précédents. Leur entrée dans le

dispositif est le fait principalement d'un changement de leur situation professionnelle ou une modification de ressources au sein de leur foyer (57 %). Par ailleurs, plus du tiers des allocataires (36 %) n'ont connu ni changement de leur situation professionnelle, ni changement de leur composition familiale au cours du trimestre précédant leur entrée (environ 275 000 bénéficiaires chaque trimestre en moyenne). Ils auraient donc pu percevoir la prime d'activité au moins trois mois plus tôt (bénéfice de la prestation réétudié tous les trois mois). Il s'agit d'un non-recours temporaire (Warin, 2010). Parmi les raisons de ce non-recours, prédominent la méconnaissance de la prestation (53 %), le sentiment de ne pas y être éligible (27 %) et le manque de temps (9 %).

Isabelle Siguret
Cnaf - DSER

Avec la participation
de Muriel Nicolas
Cnamts

Parmi les allocataires ayant demandé la prime d'activité à la suite d'un changement de leur situation professionnelle ou de leurs ressources, la moitié ont débuté ou repris une activité au cours du trimestre précédant leur entrée dans le dispositif (schéma 1). 35 % d'entre eux ont connu une variation de ressources au sein de leur foyer et 12 % sont concernés par une perte d'emploi ou une fin de formation rémunérée¹.

Des entrants dans la prime d'activité très concernés par des contrats courts ou de l'intérim

Plus de 44 % des entrants débutent ou reprennent une activité en CDD, seulement 21 % en contrat à durée indéterminée (CDI). 14 % ont signé un contrat d'intérim ou de travail temporaire, et 11 % suivent une formation professionnelle, sont en apprentissage ou étudiants salariés. Près d'un quart (24 %) des entrants en CDD ou contrat d'intérim ont une durée de contrat d'un mois.

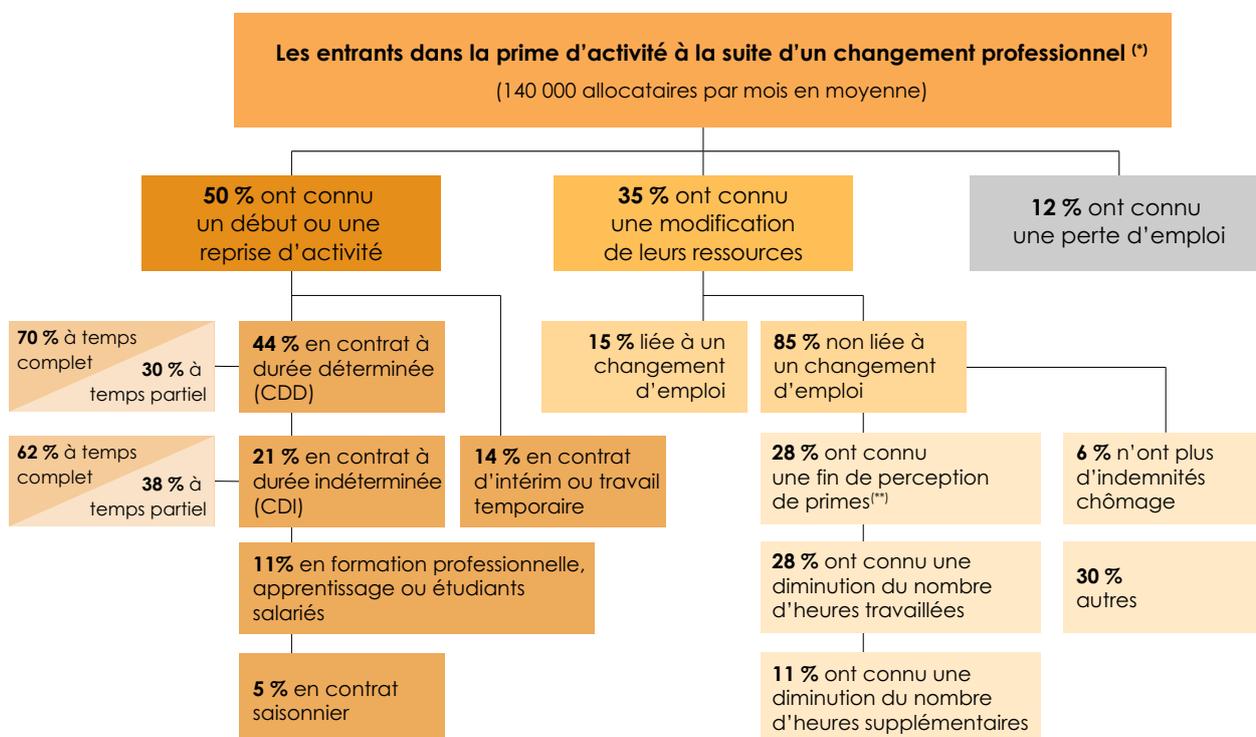
Près des trois quarts ont repris ou débuté une activité à temps complet. Cela concerne 62 % des reprises en CDI, 70 % en CDD, 85 % en contrats d'intérim ou travail temporaire et 96 %

Méthodologie de l'enquête

L'enquête sur les entrants et sortants de la prime d'activité a fait l'objet de quatre vagues successives (une enquête par trimestre) pour vérifier la stabilité ou non des résultats au cours de l'année. L'enquête visait à interroger par téléphone les entrants/sortants de la prime d'activité de janvier, avril, juillet et octobre 2017. Les entretiens téléphoniques ont été effectués par le service national d'appui à la réponse téléphonique (Snat) de la branche Famille. Les différentes vagues se sont déroulées d'avril 2017 à mars 2018. Pour chacune, environ 1 000 réponses ont été recueillies pour les entrants et environ 2 000 réponses pour les sortants. La structure par âge et configuration familiale des répondants étant légèrement déformée par rapport à la population totale des entrants et des sortants (sous-représentation des allocataires isolés sans enfants et des moins de 25 ans), un redressement a été réalisé. Les résultats ont ainsi été pondérés en calant la répartition des répondants selon huit tranches d'âge et huit configurations familiales sur celle de la population exhaustive de chaque trimestre (respectivement des entrants et des sortants). Par ailleurs, les résultats fournis dans cette publication correspondent à la moyenne des résultats obtenus sur les quatre vagues, car les réponses sont relativement stables d'un trimestre à l'autre.

des formations. Avant leur retour à l'emploi, 34 % des allocataires étaient au chômage indemnisé, et 31 % au chômage non indemnisé. 14 % étaient inactifs, 8 % étudiants ou stagiaires non indemnisés et moins de 5 % en formation/apprentissage/alternance.

Schéma 1 - Les entrants dans la prime d'activité à la suite d'un changement professionnel ou de ressources : raisons des entrées et caractéristiques d'emploi

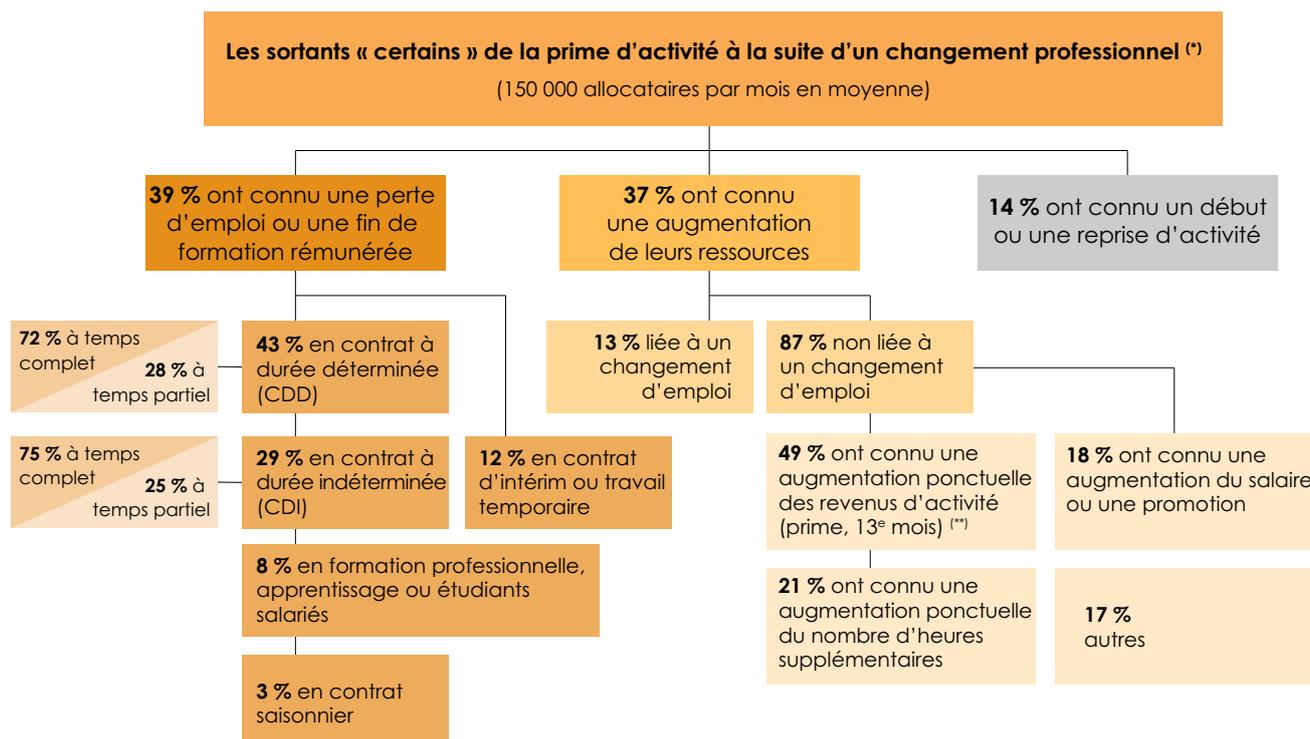


Source : enquêtes auprès des entrants dans la prime d'activité en janvier/avril/juillet/octobre 2017, Cnaf-DSEER.

Champ : entrants ayant connu un changement de leur situation professionnelle ou une modification de leurs ressources, France métropolitaine.

Note de lecture : 50 % des entrants dans la prime d'activité ont débuté ou repris une activité au cours du trimestre précédant leur entrée dans le dispositif (résultats pondérés). 44 % des entrants à la suite d'un début ou d'une reprise d'activité sont en CDD. 70 % des entrants à la suite d'un début ou d'une reprise d'activité en CDD sont à temps complet. (*) Quand le total ne fait pas 100 %, la rubrique « autre » n'est pas indiquée. Quand le total dépasse 100 %, les réponses multiples sont acceptées. (**) Ce résultat est plus faible pour la première vague de l'enquête (9 %) que pour les trois autres vagues (34 % en moyenne). A contrario, la catégorie « autres » est plus fortement représentée dans la première vague (43 %) que dans les autres vagues (24 % en moyenne). Pour la première vague, la trimestrialité des ressources prise en compte pour le calcul de la prime d'activité est octobre/novembre/décembre, trimestre où la perception de primes est très fréquente.

Schéma 2 - Les sortants « certains » de la prime d'activité à la suite d'un changement professionnel ou de ressources : raisons des sorties et caractéristiques d'emploi



Source : enquêtes auprès des sortants de la prime d'activité en janvier/avril/juillet/octobre 2017, Cnaf-DSER.

Champ : sortants « certains » ayant connu un changement de leur situation professionnelle ou une modification de leurs ressources, France métropolitaine.
Note de lecture : 39 % des sortants de la prime d'activité ont connu une perte d'emploi ou une fin de formation rémunérée au cours du trimestre précédant leur sortie du dispositif (résultats pondérés). 43 % des sortants ayant connu une perte d'emploi ou une fin de formation rémunérée étaient en CDD. 72 % des sortants ayant connu une perte d'emploi ou une fin de formation rémunérée, en CDD, étaient à temps complet. (*) Quand le total ne fait pas 100 %, la rubrique « autre » n'est pas indiquée. Quand le total dépasse 100 %, les réponses multiples sont acceptées. (**) Ce résultat est plus important pour la première vague de l'enquête (66 %) que pour les trois autres vagues (43 % en moyenne). A contrario, l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires est plus faible dans la première vague (12 %) que dans les autres vagues (24 % en moyenne). Pour la première vague, la trimestrialité des ressources prise en compte pour le calcul de la prime d'activité est octobre/novembre/décembre, trimestre où la perception de primes est très fréquente.

85 % des allocataires entrant dans le dispositif à la suite d'une baisse de leurs ressources n'ont pas changé d'emploi sur la période. Leur entrée peut être liée au fait que leurs ressources deviennent inférieures au plafond. Les deux raisons principales de cette décreue sont la fin de la perception de prime(s) (28 %) et la diminution du nombre d'heures travaillées (28 %). Lorsque la modification des ressources est liée à un changement d'emploi, ce dernier a le plus souvent engendré une baisse de la rémunération.

Des sorties du dispositif autant liées à une perte d'emploi qu'à une augmentation des ressources du foyer

85 % des sorties du dispositif un mois donné sont le fait d'allocataires ayant renvoyé leur déclaration trimestrielle de ressources (DTR) et qui n'ont plus de droit à la prestation. Mais une partie des allocataires n'en bénéficient plus sans qu'il soit possible – au moment de cette sortie – d'affirmer que leur droit se poursuit ou s'éteint. Cette incertitude est liée au fait qu'ils n'ont pas fourni leurs nouvelles ressources trimestrielles (encadré 2). Il s'agit alors d'un non-recours frictionnel (Mazet et Revil, 2018).

Pour les allocataires sortants du dispositif au moment de l'enquête téléphonique (répondants ayant bien renvoyé leur

DTR, dénommés « sortants certains »), leur sortie résulte majoritairement d'un changement professionnel ou d'une variation des ressources du foyer (76 %). 18 % n'ont connu aucun changement, ni familial ni professionnel, au cours du trimestre précédant leur sortie de la prestation. Le mode déclaratif peut présenter un certain biais expliquant ce résultat, les allocataires pouvant avoir des difficultés à identifier les changements ayant eu lieu sur une période ciblée, a fortiori remontant à plusieurs mois en arrière (quatre à six mois selon la date de passation de l'enquête téléphonique).

Quand la sortie du dispositif fait suite à un changement professionnel ou une variation des ressources, elle est due à une perte d'emploi ou une fin de formation rémunérée (39 %), à une augmentation des ressources (37 %) et à un début ou une reprise d'activité² [(14 %), schéma 2].

Des sortants principalement en fin de CDD

Les allocataires sortis du dispositif en fin d'activité ou de formation rémunérée étaient majoritairement en CDD (43 %). 29 % étaient en CDI, 12 % en contrat d'intérim ou de travail temporaire et 8 % en formation professionnelle, apprentissage ou étudiants salariés. Près d'un quart (23 %) des sortants en CDD ou en intérim avant leur perte d'emploi avaient un contrat d'une durée d'un mois.

Plus des trois quarts des sortants ayant perdu leur emploi travaillaient auparavant à temps complet. Cela concernait 75 % des sortants en CDI, 72 % en CDD, 93 % en contrats d'intérim ou travail temporaire et 98 % en formation. Huit répondants sur dix occupant un emploi à temps partiel n'avaient pas choisi ce temps de travail. Les sortants pour raison professionnelle présentent globalement des profils ressemblant à ceux des entrants pour changement professionnel.

Des sorties du dispositif résultant de la perception de primes ou d'une augmentation ponctuelle du nombre d'heures supplémentaires

87 % des allocataires sortants à la suite d'une augmentation de leurs ressources n'ont pas changé d'emploi. La première raison de cette hausse est le plus souvent une augmentation ponctuelle des revenus d'activité (prime, 13^{ème} mois pour 49 %). La deuxième raison concerne la hausse ponctuelle du nombre d'heures supplémentaires (21 %). De façon moins fréquente, il s'agit d'une augmentation durable des revenus d'activité (18 %). Lorsque la hausse des ressources est la conséquence d'un changement d'emploi, ce dernier s'accompagne le plus souvent d'une meilleure rémunération (66 %).

Quatre allocataires sur dix ne renvoient pas leur DTR pensant ne plus avoir droit à la prestation

Parmi les sortants de la prime d'activité n'ayant toujours pas renvoyé leur DTR au moment de l'enquête téléphonique (quatre à six mois après le dernier versement de la prime d'activité, dénommés « sortants incertains », leur droit à la prestation n'étant pas connu), la majorité (40 %) pensent ne plus y avoir droit. Les répondants indiquent ensuite avoir oublié (34 %) ou ne pas avoir eu le temps (10 %). Selon les simulations réalisées lors de l'enquête téléphonique, la moitié d'entre eux

Les deux sous-populations de sortants

L'étude des sortants de la prime d'activité a été réalisée sur deux sous-populations distinctes. En effet, la sortie du dispositif peut être effective (ressources trop élevées, absence de revenus d'activité sur le trimestre de référence, etc...) ou incertaine (temporaire) tant que l'allocataire n'a pas fourni sa DTR. Celle-ci renseigne sur les ressources au titre du dernier trimestre afin que le droit à la prime d'activité soit confirmé ou non. Au moment du tirage de l'échantillon, certains allocataires sont effectivement sortis de la prestation, et d'autres n'ont pas renvoyé leur DTR. Au moment de l'enquête téléphonique (entre un et trois mois après le tirage de l'échantillon, selon la vague de l'enquête), une partie des allocataires a entre-temps fourni sa DTR à la Caf et on sait alors s'ils sont réellement sortants ou non de la prestation. D'autres n'ont toujours pas renvoyé leur DTR et leur sortie du droit est toujours incertaine. L'étude des sortants distingue donc deux sous-populations : la population des « sortants certains » (en moyenne 1 350 allocataires n'ayant effectivement plus droit à la prime d'activité au moment de l'enquête téléphonique) et la population des « sortants incertains » (en moyenne 450 allocataires n'ayant toujours pas indiqué leurs ressources au titre du nouveau trimestre de référence au moment de la passation de l'enquête).

auraient toujours droit à la prestation. Ainsi, 7,5 % des sortants, soit environ 50 000 allocataires chaque trimestre, ne bénéficieraient pas d'au moins un trimestre de prime d'activité.

(1) L'entrée dans la prestation concomitante à une perte d'emploi peut paraître surprenante. Cependant, le calcul du droit à la prime d'activité repose sur une moyenne de primes fictives calculées sur chaque mois du trimestre de référence d'examen du droit. Un individu peut ainsi avoir un montant positif pour la moyenne des trois primes fictives (une ou deux primes fictives positives s'il est en emploi et une prime fictive nulle s'il n'est plus en emploi) et bénéficier de la prime d'activité, alors même qu'il a perdu son emploi au cours du trimestre de référence. Ou bien, la perte d'emploi peut rendre le foyer éligible à la prestation en rendant ses ressources inférieures au plafond maximum pour en bénéficier.

(2) Ce résultat *a priori* surprenant pourrait être compatible avec des cas où l'allocataire reprend une activité mieux rémunérée, ou bien être lié à une complexité de la législation en rapport avec le trimestre de référence.

Pour en savoir plus

Cazain S., 2019, Les foyers bénéficiaires du RSA à fin décembre 2018, *RSA Conjoncture*, n° 25.

Geste – Etudes et Conseils, 2020, Etude qualitative sur le non-recours à la prime d'activité : comprendre les situations de non-recours grâce aux entrées et sorties de la prestation, *Dossier d'étude*, n° 213.

Mazet P., Revil H., 2018, Vivre en situation de non-recours frictionnel, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 128.

Warin P., 2010, Le non-recours : définition et typologies, *Document de travail de l'Odenore*.